

SCCUQ @

Septembre 2005 - numéro 37

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal - www.unites.uqam.ca/sccuq

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

12 octobre 2005
Convention collective

dans ce numéro

- MOT DU PRÉSIDENT
Les chargées et chargés de cours
et la rentrée 2005-2006 Page 1
- ÉDITORIAL
Du travail pour les étudiantes,
étudiants étrangers Page 2
- Syndicalisation chez Wal-Mart Page 3
- Nouvelles du CS du 22 juin 2005 Page 4
- Arrivée de Violaine Gasse Page 4
- Les « Ateliers de misère » Page 5
- 85 ans de solidarité ouvrière Page 6
- En bref... Page 7
- Pour nous rejoindre Page 8

Le SCCUQ@ est publié par le
Syndicat des chargées et chargés de cours de
l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ)
à l'intention de ses membres
Adresse : C.P. 8888, Succursale Centre-ville,
Montréal, H3C 3P8
Pavillon Hubert-Aquin (A-R540)
Téléphone : (514) 987-3495
Télécopieur : (514) 987-8475
Courriel : sccuq@uqam.ca
Site internet du SCCUQ :
<http://www.unites.uqam.ca/sccuq>
Responsable à la vice-présidence à
l'information : Bernard Dansereau
Mise en page et infographie : Violaine Gasse

ISSN 1703-2342
ISSN 1703-2350 - Copie électronique
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada

MOT DU PRÉSIDENT

Les chargées et chargés de cours et la rentrée 2005-2006

La rentrée universitaire représente pour les chargées et chargés de cours une période de signature de contrats et de préparation de cours. C'est aussi l'absence de certains collègues et l'arrivée de nouvelles et de nouveaux qui s'intégreront aux groupes des enseignants universitaires à statut précaire. Rappelons-nous que les chargées et chargés de cours assument un rôle clé dans la formation universitaire, par leur contribution à la qualité de l'enseignement et de la formation. La reconnaissance de cette contribution implique un travail syndical incessant afin d'améliorer nos conditions de travail.

Aussi, pour le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM (SCCUQ) l'année universitaire 2005-2006 est déjà en marche. Le Comité de négociation prépare le renouvellement de notre convention collective, laquelle vient à échéance le 31 décembre 2005. La vie syndicale qui s'incarne dans nos instances sera particulièrement active dans le cadre de la négociation qui s'amorce cet automne. De plus, les relations intersyndicales que nous entretenons, notamment avec les autres syndicats de chargées et chargés de cours, au sein de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNNEEQ) nous assurent des échanges fructueux particulièrement dans le contexte des négociations du secteur public. D'autre part, la réorganisation du secrétariat du syndicat est complétée avec l'embauche de Violaine Gasse à titre de secrétaire en appui au travail de Diane Guilbault.

La rentrée universitaire, avec son lot de contraintes et d'opportunités, nous rappelle tout à la fois le professionnalisme que nécessite le métier d'enseignant universitaire, ainsi que la précarité d'emploi qui nous affecte comme chargée et chargé de cours. Il est indéniable que des progrès significatifs ont été accomplis en matière de reconnaissance et d'intégration des chargées de cours au fil des ans. Cependant, les enjeux qui prévalaient lors de la création du SCCUQ, en 1976, demeurent ▶

Bienvenue aux nouveaux chargées, chargés de cours

► fondamentalement les mêmes. L'équipe syndicale et le Comité de négociation sont engagés dans un effort commun qui tend à faire en sorte que les chargées et chargés de cours obtiennent un traitement juste et équitable en termes de conditions de travail, de rémunération et d'avantages sociaux, tout en améliorant la qualité du lien d'emploi. Nous sommes des professionnels de l'enseignement universitaires dont la contribution et le travail pédagogique sont essentiels à l'atteinte des objectifs universitaires de l'UQAM. C'est pourquoi nous demeurons confiants dans le processus de négociation qui s'amorce dans un contexte contraignant.

Le contexte des négociations du secteur public avec un gouvernement qui semble plus que jamais déterminé à en découdre avec le mouvement syndical, va influencer d'une manière ou d'une autre notre propre

négociation, en raison du cadre financier qu'entend imposer le gouvernement Charest. Cet aspect est d'autant plus inquiétant avec la crise du financement des universités qui perdure. Les difficultés du financement universitaire, si elles ne sont pas résolues adéquatement à court terme, menacent la capacité de l'université à remplir sa mission. On ne saurait sous-estimer l'importance des conséquences sociales et économiques qui découlent de l'inaction gouvernementale à cet égard.

En marche vers la négo, les chargées et chargés de cours sauront débattre des enjeux auxquels nous sommes collectivement confrontés, ceci afin d'obtenir des solutions qui nous satisferont.

GUY DUFRESNE
Président

ÉDITORIAL

Du travail pour les étudiantes, étudiants étrangers

Les universités québécoises accueillent des centaines d'étudiants, étudiants étrangers. Certains d'entre eux vont bien sûr retourner dans leur pays d'origine. D'autres vont décider d'émigrer définitivement. Dans cette bataille mondiale pour la quête des cerveaux, certains dirigeants universitaires ont récemment lancé l'idée que pour retenir un plus grand nombre de ces étudiants, il faudrait leur faciliter l'accueil et leur permettre l'accès à du travail durant leurs études.

Actuellement, les étudiantes, étudiants étrangers au Canada peuvent travailler sur le campus de l'université où ils font leurs études sans détenir un permis de travail. À l'UQAM, quelques emplois sont disponibles à la bibliothèque, au centre sportif et dans les résidences. Ils sont en nombre nettement insuffisants et les sommes d'argent gagnées ne permettent pas de répondre aux besoins de beaucoup d'étudiants.

Les étudiantes, étudiants inscrits aux études supérieures verraient d'un bon œil l'ouverture de postes d'enseignants durant leurs études. Si cette avenue était privilégiée par l'université, les chargées, chargés de cours pourraient se retrouver dans une situation difficile, voire en faire les frais.

Les chargées, chargés de cours est le seul groupe d'enseignants qui contribue à l'ouverture de possibilité d'embauche pour les étudiantes, étudiants aux études supérieures. Par la clause réserve (10.02), une assemblée départementale peut soustraire de l'affichage un nombre de charges de cours qui ne doit pas dépasser, par année et pour l'ensemble de l'Université huit pour cent du total des cours non attribués au corps professoral. Dans cette clause sont compris les étudiants inscrits à un programme d'études de cycles supérieurs à l'Université ainsi que les stagiaires post-doctoraux.

Nous ne croyons pas qu'il serait opportun de revenir sur cette situation. Bien sûr, nous comprenons la revendication des étudiantes, étudiants. Toutefois, nous ne croyons pas qu'une modification de la clause réserve dans le sens d'une plus grande ouverture améliorerait substantiellement le sort des étudiants. Par contre, elle signifierait une restriction du bassin d'emploi des chargées, chargés de cours tout en instaurant un climat de méfiance dans nos rangs.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

Syndicalisation chez Wal-Mart

Il y a du nouveau dans le processus de syndicalisation chez Wal-Mart. L'Union Network International (UNI), un regroupement de 900 syndicats de près de 150 pays, projette de relancer les efforts de syndicalisation au sein de la chaîne Wal-Mart à l'extérieur du territoire américain, en commençant par la Corée du Sud où Wal-Mart compte environ 3 000 employées, employés et 16 magasins. Rappelons que Wal-Mart, avec 1,6 million d'employés, est le plus important employeur privé du monde et que son antisindicalisme est notoire.

La campagne de syndicalisation en Corée du Sud sera menée conjointement par l'UNI, le syndicat américain des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC), et un syndicat local. L'UNI a indiqué que les démarches allaient être entreprises d'ici la fin de 2005 et que plusieurs magasins Wal-Mart d'Amérique du Sud pourraient se retrouver ensuite dans la mire.

L'UNI, une organisation créée au début de l'année 2000 se veut un syndicat mondial. Elle travaille déjà avec des syndicats en Inde et en Russie pour les aider à se préparer à l'arrivée de Wal-Mart.

Les TUAC ont tenté, sans succès au cours des dernières années, d'effectuer une percée dans les

magasins de Wal-Mart aux États-Unis. Son vis-à-vis canadien a eu, de son côté, un succès mitigé alors que Wal-Mart a fermé son magasin de Jonquière qui avait été le premier en Amérique du Nord à obtenir une accréditation syndicale.

L'annonce de la fermeture du magasin Wal-Mart à Jonquière, le 9 février dernier, a confirmé qu'à l'instar des campagnes de syndicalisation des restaurants McDonald's au Québec, la stratégie de la clé dans la porte semble être le seul langage que sont prêtes à tenir les multinationales milliardaires pour contrer la législation du travail qui permet le droit à la syndicalisation. Une vague d'indignation publique et d'invitation au boycott a rapidement suivi l'annonce de la fermeture du magasin de Jonquière.

Avec la formation d'une large coalition, à l'échelle mondiale, les possibilités de syndiquer les travailleuses et travailleurs de Wal-Mart deviennent plus concrètes. D'autant plus que pour se battre à armes égales avec de telles multinationales, des énergies et des sommes considérables seront nécessaires.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

12 OCTOBRE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Tous les membres du SCCUQ sont convoqués à une assemblée générale où les enjeux de la présente négociation en vue du renouvellement de la convention collective seront discutés. Déjà deux conseils syndicaux se sont penchés sur ces enjeux. L'assemblée générale aura donc la tâche d'en fixer les contours.

Nouvelles du Conseil syndical du 22 juin

Nous commençons, avec cette livraison, la publication des décisions adoptées lors des conseils syndicaux du SCCUQ. Nous retenons un modèle similaire à celui utilisé pour les assemblées générales, soit un rappel des décisions sans aucun commentaire de la part de la rédaction. Nous rappellerons aussi les principaux éléments d'information présentés.

Voici un résumé des principales décisions prises lors du dernier conseil syndical.

Le vice-président aux affaires universitaires a indiqué aux délégués que la mise en application de politique de facultarisation suit son cours et que nous devons toujours être attentifs. Il mentionne aussi que l'intégration de la Téluc à l'UQAM est en bonne voie d'être terminée. Ici aussi, les chargées, chargés de cours devront montrer de la vigilance.

Solidarité

Des dons de solidarité ont été octroyés aux organisations suivantes :

- 500 \$ à l'organisme Au Bas de l'échelle ;
- 500 \$ au Syndicat du personnel du Collège Notre-Dame-de-Lourdes, FNEEQ-CSN.

Négociation

Une plénière s'est déroulée concernant le développement des négociations. À la suite d'une mise en situation de la part du vice-président à la convention collective, les membres du comité de préparation de la convention collective ont, à tour de rôle, fait état de la situation actuelle en préparation de la négociation, soit : les salaires, la prime de départ à la retraite, les congés spéciaux et le statut des personnes à la retraite. Un échange avec les membres présents s'en est suivi.

Les autres éléments de la négociation seront abordés lors de réunions subséquentes.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

Arrivée de Violaine Gasse

Dans la dernière livraison du SCCUQ@, nous annonçons le départ de Monique Bouchard pour une retraite bien méritée. C'est fait. Nous avons donc, cet été, procédé à l'embauche d'une nouvelle secrétaire.

Donc, depuis le 8 août, Violaine Gasse fait désormais partie de notre équipe syndicale. En coopération avec Diane Guilbault qui continue son bon travail, ainsi que des autres membres de l'équipe, le travail du secrétariat va se poursuivre de façon tout aussi professionnelle qu'auparavant. Violaine est riche d'une bonne expérience de travail, notamment auprès de travailleurs contractuels. Elle va donc mettre ses compétences à notre service.

N'hésitez donc pas à faire appel aux services de votre syndicat et si vous téléphonez, vous pourrez entendre une nouvelle voix qui vous deviendra familière.

Bienvenue Violaine!

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

Les « Ateliers de misère »

Il existe encore dans le monde, mais aussi ici au Canada et au Québec, des endroits où les conditions de travail ressemblent à celles du début de la révolution industrielle. On appelle généralement ces endroits des « ateliers de misère ».

Les « ateliers de misère » sont des lieux de travail où les travailleuses et les travailleurs sont soumis à une exploitation outrancière, sans avantages sociaux, avec un salaire insuffisant pour vivre, des conditions de travail médiocres et une discipline arbitraire. Les « ateliers de misère » sont bien souvent des exploitations sans foi ni loi dans tous les domaines qui, en plus d'ignorer les lois sur les salaires et les heures de travail, ne paient pas leurs impôts et ne respectent pas les normes en matière d'incendie ni le code de la construction. Ces employeurs recherchent et exploitent des immigrants souvent sans papiers et fonctionnent dans une économie parallèle. Dans les « ateliers de misère », de trop nombreuses heures supplémentaires sont fréquemment exigées et non payées, il y a peu ou pas de protection de la santé ou de normes de sécurité. On y rencontre une intense répression du droit à la syndicalisation et de fréquents cas de harcèlement et de violence.

L'existence de tels ateliers n'est pas le fruit du hasard. La libération des échanges commerciaux incite beaucoup d'employeurs à produire à des coûts toujours plus bas pour contrer la concurrence. Dans ce contexte de mondialisation, la production est continuellement déplacée vers des régions où les travailleuses, travailleurs sont moins bien payés et supportent les mauvaises conditions. Les industries du vêtement et de la chaussure viennent au premier rang de cette pratique.

Peut-on faire quelque chose ? Parce que nous vivons dans un pays où le pouvoir d'achat est élevé nous avons la possibilité d'intervenir. Comme individu, nous pouvons surveiller la provenance des biens que nous acquérons et, comme dans le cas du commerce équitable, favoriser des achats socialement rentables. Nous pouvons aussi agir collectivement et faire pression sur nos gouvernements.

Une « politique d'achat éthique »

Dans toutes les institutions publiques on effectue des achats en gros parce que les quantités achetées sont importantes. Les transactions doivent respecter des règles formulées dans une politique d'achat ou une politique d'approvisionnement. Les fournisseurs qui désirent vendre un produit à une de ces entreprises ou institutions doivent respecter les normes exigées.

Nous devons demander à nos dirigeants d'adopter des « politiques d'achat éthique », une politique d'achat qui exigera du fournisseur essentiellement trois choses:

1. que les produits textiles ou vêtements vendus à l'institution aient été fabriqués dans des conditions « éthiques », c'est-à-dire en respectant les normes minimales internationales et locales;
2. que les lieux de fabrication de ces produits soient révélés à l'institution;
3. que les conditions de travail des travailleuses et travailleurs puissent être vérifiées de façon indépendante et à tout moment.

L'objectif n'est pas de faire fermer des usines. Le but est d'inciter les propriétaires des usines en cause à améliorer les conditions de travail. Ceci peut être obtenu en utilisant les mécanismes du marché. Il faut donc lier les contrats de vente au respect de normes élémentaires.

Pour en connaître plus, vous pouvez contacter la Coalition québécoise contre les ateliers de misère:

<http://www.ciso.qc.ca/ateliersdemisere/>

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

85 ans de solidarité ouvrière

Cette année, le Conseil central du Montréal métropolitain célébrera 85 années d'existence. Pour favoriser une meilleure connaissance du conseil central, nous entreprenons dans ce numéro une série d'articles sur l'histoire du CCMM. Dans un premier document, nous retraçons les débuts de l'organisme syndical montréalais.

Formation du Conseil central

Les syndicats catholiques s'organisent au Québec de façon efficace au sortir de la Première Guerre mondiale. Rapidement, les militants catholiques voient la nécessité de regrouper les syndicats et de coordonner leurs activités. Dans la banlieue industrielle de Lachine, les syndicalistes catholiques forment, en 1919, la Corporation ouvrière catholique.

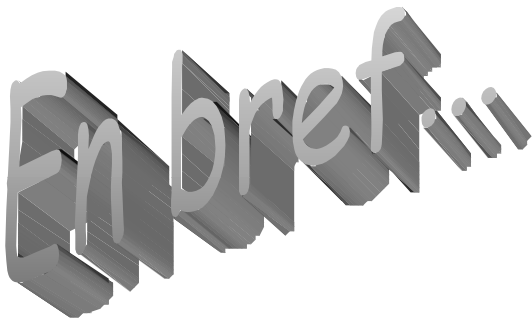
Quelques mois plus tard, soit le 20 février 1920, est formé à Montréal le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal. Il regroupe à ce moment les syndicats suivants : le Syndicat des carrossiers, l'Union nationale des travailleurs en chaussures, le Syndicat catholique et national des plombiers, le Syndicat catholique et national des menuisiers, le Syndicat des employés de magasins, section centrale et section Dupuis Frères, le Syndicat catholique et national des employés de manufacture, section Semi-Ready, le Cercle catholique des voyageurs de commerce et le Cercle Léon XIII. Le premier comité exécutif comprend Alfred Charpentier à la présidence, E. Provost et M. Levasseur comme vice-présidents et les secrétaires A. Chabot, J.-B. Huot, J.-P. Malo et le trésorier L.-G. Thérien. Le Conseil central participe à la formation du syndicat des employés de la Banque d'Épargne pour contrer le mouvement de syndicalisation des employés de banques initié par un syndicat du CMTC. En mai de la même année, les premiers organisateurs salariés sont nommés. Ce sont J.-B. Délisle pour les syndicats dans les métiers de la construction et E. Provost pour les employés de magasins.

Les hautes instances ecclésiastiques entendent bien garder la main haute de l'organisation syndicale. En juillet 1920, Mgr Georges Gauthier avance les fonds nécessaires à l'abbé Edmour Hébert pour fonder le secrétariat des syndicats catholiques de Montréal. Gérard Tremblay, ancien journaliste au *Devoir*, en est

nommé secrétaire. Le secrétariat loge alors dans l'édifice Robert au n° 3 de la rue Craig Est, chambre 28 (angle nord-est des rues Craig et Saint-Laurent). L'édifice abritera les syndicats catholiques jusqu'en 1923, alors qu'ils déménagent dans la bâtisse sise angle De Montigny et Beaudry (aujourd'hui, angle Maisonneuve et Beaudry).

Au départ, le Secrétariat et le Conseil central n'ont pas les mêmes prérogatives. Le Conseil central a la responsabilité de défendre et de faire la promotion des membres des syndicats affiliés. Les activités du Conseil sont semblables à celles d'un syndicat. Il doit défendre l'ensemble des syndiqués, faire de l'éducation syndicale et promouvoir la solidarité entre les membres. Pour sa part, le Secrétariat consacre ses efforts à la formation et au développement du syndicalisme catholique. À l'aide de documents de propagande et l'établissement d'un service de documentation, le Secrétariat voit à l'éducation et l'instruction catholiques des travailleurs en général, et non seulement des syndiqués. Une autre différence importante distingue les deux organisations. Alors que le Conseil central est représentatif des syndicats adhérents, le Secrétariat est une émanation de l'archevêché de Montréal qui défraie le salaire du secrétaire. Le Secrétariat voit donc à la coordination de toutes les oeuvres sociales. L'existence d'un secrétariat distinct du Conseil central illustre le manque de confiance des autorités religieuses envers la direction des élus syndicaux.

Les années d'après-guerre permettent au syndicalisme catholique de s'établir définitivement à Montréal. Les dirigeants catholiques bâtissent leur organisation autour de militants formés dans le cadre d'un groupe de formation (le Cercle Léon XIII). Les aspects spirituels occupent une place importante dans la diffusion de la pensée syndicale catholique, alors ▶



Le syndicat des employés étudiants (SÉTUE)

Le syndicat regroupe des étudiantes et étudiants qui occupent des emplois d'assistant ou d'adjoint de recherche, d'auxiliaire d'enseignement, correcteur, moniteur de laboratoire, démonstrateur et surveillant d'examen. D'autres étudiants travaillent dans l'université. Certains sont chargées, chargés de cours, d'autres pour le service de sports. Ces étudiants étaient déjà représentés respectivement par le SCCUQ et le SEUQAM.

Le SÉTUE a signé en mai dernier une première convention collective. C'est un contrat de trois ans qui devrait permettre la régularisation des tâches ainsi que de leur rémunération à travers l'université.

Il resterait un certain nombre d'employées, employés étudiants demeurés à l'extérieur du cadre des accréditations syndicales. Le SÉTUE vient d'obtenir la représentation pour ces employés.

L'expérience de syndicalisation des employées, employés étudiants de l'UQAM semble avoir donné des idées à d'autres puisque que le collectif étudiant

pour la syndicalisation AFPC-FTQ a déposé une requête à la Commission des relations du travail pour faire reconnaître juridiquement le syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'Université Laval. Une autre campagne de syndicalisation a lieu à l'université Memorial de St.John, Terre-Neuve.

Le processus de syndicalisation des étudiantes, étudiants employés fera-t-il tache d'huile dans les autres universités québécoises ?



Les nouveaux locaux sont prêts

Nous annonçons dans la dernière livraison que durant la saison estivale des changements substantiels seraient apportés aux locaux qu'occupe le Syndicat au A-R540. Ces travaux sont maintenant terminés et toute l'équipe syndicale a réintégré ses locaux et est fin prête à vous accueillir.

L'automne 2005 se présente donc sous le signe du changement avec des améliorations au niveau des espaces ainsi que la présence d'une nouvelle secrétaire.

Reste le local social dont l'aménagement devrait être complété cet automne. Nous vous informerons dès que nous saurons la date de l'inauguration de ce local qui marquera un nouveau jalon dans la reconnaissance de l'apport des chargées, chargés de cours à l'université.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

► que les références à l'Encyclique *Rerum Novarum* sont légion. Le travail inlassable des organisateurs sous la supervision du directeur des oeuvres sociales ouvre des brèches pour le syndicalisme catholique.

Plusieurs travailleurs restent ambivalents devant ce nouveau syndicalisme. Nombreux sont les travailleurs réticents à rejeter les bénéfices des syndicats de métiers malgré qu'ils professent une foi catholique indéfectible.

C'est pourquoi les syndicats catholiques ne réussissent pas de percée significative dans les secteurs où prévalent les syndicats de métiers. Le syndicalisme catholique progresse donc lentement à Montréal comme ailleurs au Québec

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

Le CCMM organise une soirée pour commémorer 85 ans de solidarité ouvrière

25 octobre 2005

Holiday Inn Montréal-Midtown

420, rue Sherbrooke Ouest Salon ambassadeurs B et C

LISTE UTILE D'ADRESSES, NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET BOÎTES VOCALES POUR NOUS JOINDRE

Adresse postale : C.P. 8888 Succursale Centre-Ville, Montréal H3C 5P8

Adresse civique : 1255 rue Saint-Denis, Montréal - local A-R540

Adresse de courrier électronique : sccuq@uqam.ca

Site Internet : <http://www.unites.uqam.ca/sccuq/>

Téléphone : 514-987-3495

Télécopieur : 514-987-8475

LISTE DES NUMÉROS DE BOÎTES VOCALES ET DE POSTES TÉLÉPHONIQUES

Un numéro de poste doit être précédé de 987-3000 lorsque rejoint de l'extérieur

Comité exécutif	
Guy Dufresne, président	6644#
Jocelyn Chamard, vice-président à la convention collective	2794#
Lorraine Interlino, vice-présidente aux relations intersyndicales	3180#
Langis Madgin, vice-président aux affaires universitaires	6741#
Marie Bouvier, trésorière	3050#
Hélène Belley, secrétaire générale	6876#
Bernard Dansereau, vice-président à l'information	2793#
Comité des agentes et agents de relations de travail	
Marie-Claude Audet	2789#
Yvette Podkhlebnik	4886#
Roger Vaillancourt	3536#
Comité mobilisation-intégration	
Christiane Malet	8272#
Louise Samson	2791#
Francine St-Hilaire	5609#
Comité de négociation (courriel : nego.sccuq@uqam.ca)	
Lise Bessette	
Jocelyn Chamard, vice-président à la convention collective	
Thérèse Lafrance	
Jean-François Tremblay	
Secrétariat	
Diane Guilbault	3495#
Violaine Gasse	3720#

GARDEZ LE CONTACT !

- INFORMEZ NOUS DE TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE OU ÉLECTRONIQUE -

Nom :Prénom :

Votre département, faculté ou école :

Nouvelle adresse :

.....

Téléphone :

Adresse de courrier électronique :